



Rejoignez le SNUipp-FSU 76, syndicat majoritaire au niveau national et sur le département.

L'adhésion pour 2018-2019 est possible dès maintenant. Vous serez syndiqué(e) pour cette fin d'année scolaire et toute l'année scolaire prochaine.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Année sortie IUFM/ESPE :

Adresse personnelle :
.....
.....
.....

Tél : Portable :

E-mail :

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Nom et commune de l'établissement d'exercice :
.....
.....

J'adhère au SNUipp-FSU 76

Echelon :
Corps :

Si travail à temps partiel, quotité :

Montant de ma cotisation :

Date : Signature :

Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits du montant de vos impôts 2019 !
Si vous ne payez pas d'impôt, le trésor public vous rembourse 66% de la cotisation.

Votre cotisation : voir tableau ci-contre
M1 / M2 / Contractuels : 32 € **PE Stagiaires :** 85 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 71€)
Disponibilité, congé parental : 32 € **A-E/EVS :** 40 €
Retraités : 102 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

SEUL 1/3 de votre cotisation reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 5,27 € par mois ! 6,83 € au 10ème échelon !

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
1			191
2			205
3		133	219
4	126	139	226
5	129	146	240
6	131	155	254
7	134	164	
8	140	175	
9	147	187	
10	156	201	
11	170	215	

Mode de règlement

Chèque Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin maintenant, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2018 au 1er juillet 2019. Pour le prélèvement mensualisé, merci de renvoyer le mandat de prélèvement ci-dessous, daté et signé, en complétant bien tous les champs (*).
Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB)

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Identifiant Créancier SEPA : FR33ZZZ406331
 Nom : **SNUipp 76**
 Adresse : **4 rue Louis Poterat**
 Code postal : **76100**
 Ville : **ROUEN**
 Pays : **FRANCE**

Débiteur
 Vos Nom Prénom (*) :
 Votre Adresse (*) :

 Code postal (*) :
 Ville (*) :
 Pays (*) :

Le (*) :

A (*) : _____

IBAN (*) :

BIC (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.